



Ville de LANNION (Côtes d'Armor)

n° 20260327_2

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept du mois de mai à dix-huit heures cinq, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales s'est réuni le conseil municipal de LANNION, en séance ouverte au public dans le lieu habituel de ses séances, à savoir la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville.

Monsieur Paul LE BIHAN, Maire sortant, prend la présidence et déclare la séance ouverte.

Il prononce l'allocution suivante :

« Mesdames, Messieurs,
Chers élus, chers collègues,

Je voudrais d'abord vous souhaiter la bienvenue dans cette salle du conseil municipal de Lannion, à vous qui la découvrez pour la première fois ou à vous qui avez déjà siégé.

En ma qualité de maire sortant, il m'appartient d'installer ce nouveau conseil municipal de la mandature 2026 – 2032.

Pour rappel, la liste « Lannion, ville écologique et solidaire » conduite par Eric ROBERT a obtenu 3 911 voix soit 47,87 % des votants et donc 26 élus. La liste « Lannion Collectif » conduite par Michel DIVERCHY a obtenu 2 653 voix soit 32,47 % des votants et par conséquent 6 élus. La liste « Osons Lannion » conduite par Blanche LE GOFFIC a obtenu 1 606 voix soit 19,66 % des votants et par conséquent 3 élus.

Je déplore à titre personnel, et comme beaucoup, que le vote qui s'est porté sur la liste portant des idéologies extrêmes ait atteint un tel score sur la ville de Lannion.

Pour autant, laissez-moi d'abord vous féliciter chacune et chacun d'entre vous pour votre élection. Laissez-moi vous dire aussi que la fonction d'élu est très prenante sans aucun doute mais aussi enthousiasmante, enrichissante et hautement instructive.

- Prenante car elle exige une disponibilité de tous les instants
- Enthousiasmante car vous participerez de près à la mise en place des projets et au développement de la ville
- Enrichissante et instructive car à cette place d'élu, on en apprend beaucoup et toujours sur le fonctionnement des collectivités territoriales et de la République.

Au moment de clore mon histoire d'élu de Lannion, je dois vous dire que j'ai vécu mes 31 années de mandat avec passion, avec enthousiasme, autant en tant que conseiller municipal puis adjoint puis maire.

Ce furent des mandats marqués par des projets mais aussi par la gestion quotidienne avec ses difficultés et avec des moments de grande satisfaction.

Je tiens à remercier chaleureusement les collègues élus et les services de la ville pour leur investissement durant ces années.

Pour être élu, il faut bien sûr avoir des idées mais surtout des valeurs, que ce soit pendant la période des élections mais aussi et surtout tout au long du mandat. Les valeurs au premier rang desquelles, à côté des convictions, je place la loyauté, l'éthique, la transparence et le respect.

La disparition dimanche dernier de Lionel JOSPIN a été l'occasion pour beaucoup d'élus de tout bord politique de reconnaître l'honnêteté et l'intégrité de cet homme politique de premier plan. Lionel Jospin, lors d'une discussion avec un ami, avait eu cette phrase : « en politique, les convictions et les valeurs qui les portent, c'est essentiel ; les projets et les propositions sont importants mais les comportements, c'est tout aussi important. » Je vous laisse donc méditer ce message.

Je regrette personnellement à ce titre, que sitôt l'élection passée et parce que le résultat ne correspond pas aux attentes, certains élus aient préféré renoncer à leur mandat et, en quelque sorte, ne pas respecter le choix des électrices et des électeurs. On ne peut pas à la fois exprimer le souhait d'être constructif et de travailler en bonne intelligence avec la majorité issue des urnes, et dans le même temps avoir cette attitude.

Il est de mon point de vue inconcevable et en dehors de toute transparence de s'arranger en interne avec le résultat des élections et l'ordre des listes, et ceci dans des conditions rocambolesques frisant l'incompréhension.

Je constate ainsi, et j'avoue très humblement que mes écrits qui ont été vus comme polémiques étaient en fait prémonitoires.

Pour ma part, homme de gauche attaché à ces convictions et à ces valeurs, dans la lignée de mes prédécesseurs Alain GOURIOU et Christian MARQUET, je me réjouis de la transmission réussie à Eric ROBERT et à la liste qu'il a menée. Je sais pouvoir leur faire confiance pour la suite, pour la ville de Lannion. Cette ville a une tradition de gauche ancrée depuis 1989, une gauche humaniste, sociale, écologiste et ambitieuse.

La ville de Lannion n'a cessé d'évoluer et de se développer durant ces mandats.

Les Lannionnaises et Lannionnais nous ont renouvelé massivement leur confiance à chaque fois depuis 1989. C'est donc que Lannion est une ville où il fait bon vivre, et selon le proverbe : quand on y vient, on y reste ; quand on doit en partir, on y revient. » Ville où il fait bon vivre confirmée et reconfirmée aussi par ailleurs par un certain nombre de classements nationaux.

Je vous souhaite une bonne continuation pour œuvrer pour le bien-être des Lannionnaises et des Lannionnais.

Bonne chance à vous tous, à vous toutes. Bon mandat et vive Lannion ! »

Applaudissements

Paul LE BIHAN procède à la nomination d'un secrétaire de séance, à savoir Trefina KERRAIN.

Madame Trefina KERRAIN procède à l'appel des 35 conseillers municipaux nouvellement élus.

Étaient présents :

Eric ROBERT - Trefina KERRAIN - Cédric SEUREAU - Carine HUE - Alain CORDESSE - Frédérique KERLEN - Vincent TOURNIER - Sonya NICOLAS - Hervé LATIMIER - Marie-Annick GUILLOU - Fabien CANÉVET - Stéphanie GENÉTAY - Franck OGIER - Julia BENKARA - Gaël LE FLOC'H - Françoise LE MEN - Marc NÉDÉLEC - Christine TANGUY - Philippe QUÉMERAIS - Nadia MASROUR - Claire TEISSÈRE - Christophe KERGOAT - Michelle COUNY - Bertrand de VILLENEUVE - Christine BONNAMOUR - Jérôme FROGER - Anne-Laure CLOAREC -

Erwan LE BUHAN – Aurore PASQUIOU – Jean-Jacques LARTIGUE – Martine HOYBEL –
Blanche LE GOFFIC – Gaël HOLLIER – Blandine LE NAOUR

Était excusé : Mathurin LAURIN (procuration à Carine HUE)

Soit **34 présents**
1 procuration  **35 votants**

Monsieur Paul LE BIHAN proclame installés dans leurs fonctions les conseillers municipaux ci-dessus (présents et absent représenté).

Monsieur Paul LE BIHAN constate que la condition de quorum posée à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales est remplie.

Afin de clore le mandat précédent, Monsieur Paul LE BIHAN soumet à l'assemblée les procès-verbaux des séances du conseil municipal du 15 décembre 2025 et 06 février 2026. Les procès-verbaux n'appellent aucune observation ; ils sont donc arrêtés et signés de Paul LE BIHAN et de Trefina KERRAIN.

Conformément à l'article L2122-8 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Paul LE BIHAN cède la Présidence à Monsieur Jean-Jacques LARTIGUE, doyen de la présente assemblée.

Monsieur Jean-Jacques LARTIGUE prend la présidence et prononce l'intervention suivante :

« Bonsoir Monsieur le Maire,
Mesdames et messieurs les conseillers élus,
ainsi qu'au nombreux public et habitants de la ville de Lannion,

Je suis heureux et c'est une première pour moi, comme doyen d'âge de cette assemblée, d'ouvrir le premier conseil municipal pour l'élection du maire et des adjoints de la ville de Lannion.

A cette occasion, je félicite la liste de Monsieur Eric ROBERT d'avoir remporté les élections. »

1 – Élection du Maire

Monsieur Jean-Jacques LARTIGUE invite l'assemblée à procéder à l'élection du maire :

En application de l'article L.2122-7 du code général des collectivités territoriales, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il est proposé au conseil municipal de constituer un bureau composé d'un président et deux assesseurs, un élu du groupe majoritaire et un élu du groupe Rassemblement National.

Le bureau de vote est composé comme suit :

Président : Monsieur Jean-Jacques LARTIGUE

Assesseurs : Mesdames Christine TANGUY et Blanche LE GOFFIC

Monsieur Jean-Jacques LARTIGUE lance l'appel à candidature.

Fabien CANÉVET, au nom de la liste « LANNION, ville écologique et solidaire », présente la candidature de **Eric ROBERT**.

Monsieur Jean-Jacques LARTIGUE demande si les autres listes présentent un candidat.

Aucune autre candidature n'est déposée.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom ou de son mandant, s'est approché de la table de vote. Chaque conseiller a fait constater visuellement au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe de modèle uniforme et de couleur kraft, enveloppe fournie par la mairie. Chaque conseiller municipal a déposé lui-même son enveloppe dans l'urne puis a émargé la liste électorale pour le premier tour de l'élection du maire. Aucun refus de prendre part au vote n'a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, Monsieur Jean-Jacques LARTIGUE déclare le scrutin clos. Le bureau procède immédiatement au dépouillement.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes trouvées dans l'urne) : 35

Nombre d'émargements : 35

Nombre de bulletins annulés : 0

Nombre de suffrages blancs : 8

Nombre de suffrages exprimés : 27

Majorité absolue : 14

A obtenu :

M. Eric ROBERT : 27 voix

En conséquence, **Monsieur Eric ROBERT** a été proclamé Maire de LANNION et a été immédiatement installé.

Applaudissements

Monsieur Paul LE BIHAN remet à Monsieur Eric ROBERT l'écharpe maire (écharpe tricolore à glands d'or).

Applaudissements

Monsieur Eric ROBERT, Maire, prend la présidence et prononce l'allocution suivante :

« Mes chers collègues, Mesdames, Messieurs,

C'est avec beaucoup d'émotion et un sens appuyé des responsabilités que je reçois, ce soir, cette écharpe tricolore.

Pour moi, le mandat de maire est le plus beau des engagements : celui de la proximité, du terrain et de l'action concrète qui transforme le quotidien.

Mon ambition est claire : faire de Lannion la ville où l'on vit le mieux en Bretagne.

Lannion est une ville moderne. On sait y conjuguer l'audace du numérique et de la photonique avec l'incomparable douceur de vivre trégorroise.

Je veux d'abord remercier les électeurs pour leur confiance, en nous accordant leurs voix.

Ils ont choisi la stabilité, mais aussi une ambition renouvelée.

En cet instant, mes premiers mots, plus personnels, vont naturellement vers toi, cher Paul. Tu m'as transmis la rigueur de la gestion et cette exigence de vérité.

Aujourd'hui, je prend le relai avec ma sensibilité et mon propre regard. Sois assuré que toute l'équipe élue qui m'accompagne ce soir, sera digne de cet héritage.

Le conseil municipal qui nous entoure reflète la diversité de Lannion. Quelles que soient les sensibilités qui s'expriment autour de cette table, c'est le choix des urnes, elles représentent la volonté des électeurs et la vitalité de notre démocratie.

Mais notre responsabilité dépasse les frontières de Lannion. Plusieurs élus de cette assemblée siégeront au sein de l'Agglomération, où se décident les grands projets de demain : développement économique, transports, gestion de l'eau et des déchets, aménagement urbain ou encore la santé.

Nos élus y porteront la voix de Lannion avec une conviction simple : que défendre la ville centre, c'est renforcer l'attractivité de tout le territoire.

Réussir ce mandat, c'est aussi savoir fédérer une équipe et des services autour de lui et de son 1^{er} adjoint mon cher Cédric.

Un maire ne peut agir seul.

Je veux saluer tous nos partenaires : l'État, la Région, le Département mais aussi nos acteurs économiques, nos commerçants, nos professionnels de santé et le monde associatif. La Ville restera pour vous un partenaire fiable, réactif et à l'écoute.

Pour ce nouveau mandat, ma ligne de conduite tient en une phrase : aller au-delà des mots et bâtir par les actes.

Je serai un maire proche des gens, connecté aux réalités du terrain. Ce que nous annoncerons, nous le ferons.

Et si un projet doit être réajusté en cours de route, je vous le dirai en toute franchise, ce qui est une forme moderne du respect de la parole politique.

Nous remettrons les dossiers prioritaires sur la table, avec pragmatisme. Et il y en a !

Cela commence par le logement, un enjeu essentiel pour permettre aux familles et aux jeunes de continuer à vivre ici.

Cela continue avec la santé de toutes et tous, où nous serons des partenaires actifs et vigilants pour renforcer l'accès aux soins de proximité.

Nous accorderons la même attention au dynamisme économique et à l'évolution des mobilités, afin que Lannion reste une ville équilibrée et accessible.

Enfin, la sécurité demeurera une priorité constante car elle est le socle de notre vie commune.

Sur chacun de ces chantiers, nous n'aurons pas toujours des solutions immédiates, mais nous aurons une exigence : celle de chercher et d'agir.

Mes chers collègues de la majorité, je suis fier de l'équipe que nous formons. Nous avons réuni des compétences, sans combinaisons de circonstances mais par conviction, pour servir les Lannionnais.

Monsieur le Directeur Général des Services, à travers vous, c'est à l'ensemble des agents de la ville de Lannion que je souhaite m'adresser.

Les élus fixent un cap, mais sans vous, aucune idée ne prendrait vie. Nous formons une seule et même équipe avec les femmes et les hommes qui vont constituer le bureau exécutif au service de l'intérêt général. Je vous accorde toute ma confiance.

Permettez-moi enfin un mot pour ma famille, présente ce soir. Mon épouse et mes deux filles Vous savez mieux que personne ce que ce mandat représente pour moi, et votre soutien est ma plus grande force.

Ce mandat commence à l'instant même. Mon rôle sera de rassembler autour de l'identité forte et généreuse que porte Lannion.

Vive la République, vive la Bretagne et vive Lannion !
Brevet Lannion ! »

(applaudissements)

2 – Fixation du nombre d'adjoints

Avant d'inviter le conseil municipal à procéder à l'élection des adjoints, Monsieur Le Maire indique qu'en vertu de l'article L.2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le conseil

municipal détermine librement le nombre des adjoints sans que le nombre maximum d'adjoints à élire ne puisse dépasser 30% de l'effectif légal du Conseil, arrondi à l'entier inférieur.

En application des articles L.2122-1 à L.2122-2-1 du Code général des collectivités territoriales, la Commune peut disposer de 10 adjoints au maximum. Elle doit disposer au minimum d'un adjoint.

Monsieur Le Maire rappelle qu'en application des délibérations antérieures, la Commune disposait à ce jour de 9 adjoints au Maire.

Il est proposé au Conseil Municipal :

De fixer à dix (10) le nombre des adjoints au Maire.

La présente délibération ne suscitant ni question ni débat, Monsieur Le Maire soumet cette proposition au vote à main levée du Conseil Municipal.

↳ **ADOpte A L'UNANIMITÉ**

3 – Élection des adjoints

Monsieur Le Maire expose :

En application de l'article L.2122-7-2 du Code général des collectivités territoriales, les adjoints sont élus, parmi les membres du conseil municipal, au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Le vote a lieu au scrutin secret.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, l'élection est acquise au bénéfice de la liste dont les candidats ont la moyenne d'âge la plus élevée.

Sont proclamés élus l'ensemble des candidats de la liste ayant remporté l'élection.

Règles de présentation des listes :

L'ordre de présentation de la liste des candidats aux fonctions d'adjoint n'est pas lié à l'ordre de présentation des candidats à l'élection municipale et peut donc être différent de celui-ci.

Les listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire doivent comporter au plus autant de conseillers que d'adjoints à désigner.

Les listes sont composées alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Les listes sont déposées auprès du maire, à l'occasion de chaque tour de scrutin. Il n'est pas obligatoire d'avoir été candidat au tour précédent pour figurer sur une liste se présentant au tour suivant.

Les listes sont bloquées (pas de panachage, pas de vote préférentiel).

Le bureau constitué lors de l'élection du maire est le même pour l'élection des adjoints.

Monsieur Fabien CANÉVET présente la liste de 10 adjoints au nom de la liste « Lannion, ville écologique et solidaire » :

- 1- Cédric SEUREAU
- 2 - Stéphanie GENÉTAY
- 3 - Fabien CANÉVET
- 4 - Françoise LE MEN
- 5 – Bertrand de VILLENEUVE
- 6 - Trefina KERRAIN
- 7 - Marc NÉDÉLEC
- 8 – Carine HUE
- 9 – Franck OGIER
- 10 – Sonya NICOLAS

Monsieur le Maire demande si d'autres listes de candidats aux fonctions d'adjoints sont déposées.

Aucune autre liste d'adjoints n'est déposée.

Madame Trefina KERRAIN procède à l'appel des élus qui votent l'un après l'autre dans les mêmes conditions que pour l'élection du maire et avec le même bureau :

Président : Jean-Jacques LARTIGUE

Assesseurs : Christine TANGUY – Blanche LE GOFFIC

Après le vote du dernier conseiller, Monsieur le Maire déclare le scrutin clos. Les assesseurs procèdent immédiatement au dépouillement.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 35

Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 35

Nombre de bulletins annulés : 1

Nombre de suffrages blancs : 8

Nombre de suffrages exprimés : 26

Majorité absolue : 14

A obtenu :

La liste conduite par Cédric SEUREAU : 26 voix

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats ci-dessous. Ils ont pris rang dans l'ordre de la liste déposée.

Applaudissements

Monsieur le Maire appelle chaque adjoint pour lui remettre son écharpe tricolore à glands d'argent et indique la délégation de fonction de chaque adjoint :

Premier adjoint	Cédric SEUREAU	Administration générale – Finances
Deuxième adjointe	Stéphanie GENÉTAY	Solidarités – inclusion – politique de la ville
Troisième adjoint	Fabien CANÉVET	Éducation – jeunesse et prévention
Quatrième adjointe	Françoise LE MEN	Logement - Urbanisme – nature en ville
Cinquième adjoint	Bertrand de VILLENEUVE	Proximité – participation citoyenne – vie associative
Sixième adjointe	Trefina KERRAIN	Culture et langue bretonne
Septième adjoint	Marc NÉDÉLEC	Tranquillité - Police – propreté – Marchés de plein air
Huitième adjointe	Carine HUE	Énergie, climat – mobilités - accessibilité
Neuvième adjoint	Franck OGIER	Attractivité et dynamisme commercial
Dixième adjoint	Sonya NICOLAS	Sport

Monsieur le Maire indique que des conseillers délégués seront désignés ultérieurement.

4 – Lecture de la charte de l' élu local

En application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales, lors de la première réunion du conseil municipal, immédiatement après l'élection du maire et des adjoints, Monsieur le Maire donne lecture de la charte de l' élu local prévue à l'article L1111-1-1 du code général des collectivités territoriales :

CHARTRE DE L'ÉLU LOCAL

Les élus locaux sont les membres des conseils élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales, dans les conditions prévues par la loi.

Tout mandat local se distingue d'une activité professionnelle et s'exerce dans des conditions qui lui sont propres.

Il se traduit par des droits et des devoirs prévus aux articles L1111-13 et L1111-14 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Ces dispositions constituent l'élude de la charte de l'élude local.

Devoirs (article L.1111-13 du CGCT)

Dans l'exercice de son mandat, l'élude local s'engage à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité ainsi que les lois et les symboles de la République.

L'élude local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité. Dans ce cadre, il poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

L'élude local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts réprimé par la loi. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises au conseil municipal ou à toute instance municipale dont il est membre, l'élude local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

L'élude local s'engage à ne pas utiliser à d'autres fins les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions.

Dans l'exercice de ses fonctions, l'élude local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel.

L'élude local participe avec assiduité aux réunions du conseil municipal et des instances dans lesquelles il a été désigné.

Issu du suffrage universel, l'élude local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la commune de Lannion, à qui il rend compte des actes et des décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

Droits (article L.1111-14 du CGCT)

Les élus locaux peuvent bénéficier du versement d'une indemnité pour l'exercice effectif de leurs fonctions électives et de la prise en charge des frais exposés dans ce cadre, dans les conditions prévues par la loi.

Les élus locaux sont affiliés, pour l'exercice de leur mandat, au régime général de la sécurité sociale dans les conditions définies à l'article L.382-31 du code de la sécurité sociale et à des régimes spéciaux définis par le présent code.

Les élus locaux bénéficient, à l'occasion de leurs fonctions, d'une protection organisée par la commune de Lannion, conformément aux règles fixées par le code pénal, les lois spéciales et le présent code.

Le droit à la formation est reconnu aux élus locaux. Il s'exerce dans les conditions fixées par le présent code.

Tout personne titulaire d'un mandat local bénéficie, dans les conditions prévues par la loi, de garanties accordées dans l'exercice du mandat et à son issue et permettant notamment de concilier celui-ci avec une activité professionnelle ou la poursuite d'études supérieures.

Tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes mentionnés à l'article L.1111-13 du présent code. Les modalités de saisine ont été définies par délibération n°6 du conseil municipal du 20 novembre 2023.

Remis le 27 mars 2026

A l'élu :

Signature de l'élu

Signature du maire
Eric ROBERT

Monsieur Le Maire remet à chaque élu municipal :

- deux exemplaires de la charte de l'élu local, dûment signé de Monsieur le Maire. Un exemplaire est remis signé du conseiller municipal au secrétariat général
- les dispositions relatives aux conditions d'exercice des mandats locaux

Monsieur le Maire laisse la parole à chaque liste composant le conseil municipal.

Monsieur Jérôme FROGER intervient au nom de Lannion Collectif comme suit :

« Monsieur le Maire,
Mesdames et messieurs les élus,
Bonsoir,

Au nom de Lannion Collectif, je souhaite tout d'abord vous adresser, Monsieur ROBERT, nos félicitations pour votre élection à la tête de la commune de Lannion. J'en profite également pour féliciter tous les adjoints fraîchement élus.

Monsieur le Maire, vous êtes maintenant le maire de toutes les Lannionnaises et tous les Lannionnais, de celles et ceux qui ont voté pour votre liste ou pour une autre, mais aussi de celles et ceux qui se sont abstenus et dont il nous faudra collectivement entendre le message.

En cette occasion, nous souhaitons également exprimer nos vifs remerciements à Michel DIVERCHY qui a su rassembler une soixantaine de personnes pour une aventure humaine passionnante et fructueuse.

La méthode participative et le programme en 200 points élaboré avec les habitants ont convaincu un électeur sur trois. C'est la preuve qu'à Lannion une autre voie existe, structurée, crédible et désormais représentée dans ce conseil. Je crois d'ailleurs que nous pouvons ici tous le reconnaître : sans cette démarche, l'opposition au sein de ce conseil municipal serait aujourd'hui réduite à un parti unique. Je crois personnellement que la démocratie locale en aurait été diminuée. Donc, encore une fois, merci à Michel.

Nous voilà chef de file de ce groupe. Quel sera notre positionnement ?

En tant que groupe pas partisan nous resterons fidèles à nos valeurs. Nous voulons une commune solidaire et accueillante pour toutes et tous. Nous voulons une commune résolument démocratique qui permette à toutes et à tous de participer à l'action publique. Nous voulons une commune engagée écologiquement et porteuse de solutions. Nous voulons une commune créative et audacieuse qui valorise son patrimoine et ouverte à la diversité des cultures.

Monsieur le Maire, nous avons relevé de nombreux points communs entre nos deux programmes et nous nous en réjouissons. Sur ces sujets, nous serons en soutien avec, de surcroît, des propositions concrètes pour aller plus loin et plus vite quand cela sera possible.

Dans nos programmes il y a aussi des divergences et sur ces points nous serons une opposition constructive. Nous opterons pour une approche factuelle et argumentée, avec des propositions qui nous apparaissent pertinentes.

Également, nous veillerons avec attention à la mise en œuvre de vos engagements, dossier par dossier.

Et ici nous ferons vivre un débat démocratique parce que c'est notre rôle et parce que c'est ce que les électeurs nous demandent.

Monsieur le Maire, mesdames et messieurs les élus, nous nous réjouissons à l'idée d'œuvrer ensemble au service de notre ville pour les années à venir, 6 ou 7 ans nous verrons.

Collectivement, nous nous engageons à participer à chaque projet ou réunion avec sérieux et sens des responsabilités.

Je terminerai par ces mots d'une maire du Trégor parus hier dans la presse locale qui disait : « un élu, par principe, ce n'est pas un professionnel. Il a tout à apprendre. » Certains nous considéreront peut-être comme des « débutants » en politique. Mais soyez rassuré, nous apprenons vite et nos idées trouvent déjà un écho très favorable sur le terrain.

Je vous remercie. »

Applaudissements

Madame Blanche LE GOFFIC intervient au nom du groupe du Rassemblement National :

« Monsieur le Maire,
Mes chers collègues,

Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Maire, de vous féliciter de manière très républicaine pour votre élection et aussi mes félicitations à l'ensemble des 34 autres membres de cette assemblée.

Dans un contexte politique national, local, de plus en plus tendu, cette campagne en revanche ne s'est, quant à elle, pas déroulée de la manière la plus républicaine qui soit. Le groupe du Rassemblement National comme une majorité de Lannionnais, aurait préféré qu'il soit privilégié des débats de fond plutôt que des attaques personnelles ou d'étiquettes trop souvent présentes.

C'est une atmosphère davantage sereine et constructive qui doit nous servir de base pour le mandat qui s'ouvre. Et soyez assuré, de notre côté nous refuserons toute opposition caricaturale. Nous incarnerons une opposition, certes, mais celle-ci sera pragmatique et fondée sur le bon sens avec comme seule boussole, l'intérêt des Lannionnais.

Nous soutiendrons ce qui ira dans leur intérêt. Nous amenderons lorsque cela sera nécessaire et nous nous opposerons quand il le faudra.

J'ose espérer que nous trouverons en face de nous la même exigence d'écoute et d'ouverture. Car cela m'emmène aux véritables enseignements de cette élection municipale. Au delà de votre victoire qui ne fait que s'inscrire dans une continuité politique locale, le seul fait marquant de

cette élection est la progression historique du Rassemblement National dans notre ville. Jamais nous n'avions auparavant réussi à présenter de listes à Lannion. C'est aujourd'hui chose faite.

Après les 18,60 % obtenu par Jordan Bardella aux élections européennes et les 19,66 % obtenus par notre liste aujourd'hui, il est désormais clair que le Rassemblement National fait pleinement partie du paysage politique lannionnais.

Au delà des remerciements que j'adresse à nos électeurs, cette confiance nous oblige mais elle vous oblige également Monsieur le Maire. Car si vous avez été élu sur un programme, vous êtes désormais le maire de tous les Lannionnais y compris de ceux qui n'ont pas voté pour vous.

Je n'aurais pas la prétention de parler au nom des abstentionnistes ou de ceux qui ont voté pour d'autres listes. En revanche, j'assume porter la voix des 19,66 % de Lannionnais qui ont souhaité voir un maire issu de notre mouvement, à la tête de la ville.

On parle souvent du Rassemblement National comme le parti de la France des oubliés. Notre résultat démontre aujourd'hui que ces oubliés existent aussi ici à Lannion : les oubliés des politiques nationales, certes, mais également les oubliés de votre politique.

Ces électeurs sont artisans, cadres, chefs d'entreprises, employés ou fonctionnaires. Ils vivent notamment dans des quartiers comme Les Fontaines - Ar Santé, Kerligonan ou Loguivy-lès-Lannion, qui ont massivement voté Rassemblement National.

Tous ces électeurs, quelque soit leur quartier, quelque soit leur situation personnelle, tiennent au fond le même discours : ils ne reconnaissent plus la ville qu'ils aiment.

- Une ville qui, malgré ces nombreux atouts que nous ne contestons pas, ne se développe pas forcément dans le bon sens.
- Une ville qui peine parfois à s'animer.
- Des logements devenus inaccessibles pour les jeunes, pour les familles
- Une insécurité qui, comme vous le disiez, progresse et un sentiment d'abandon qui s'installe dans de nombreux quartiers.

J'insiste particulièrement sur ce dernier point car une fracture territoriale est en train de se créer dans notre commune. Je pense particulièrement à un quartier comme celui de Buhulien qui subit tout comme d'autres quartiers un enclavement économique, social mais aussi en matière de mobilité et d'animation, ce qui est une réalité pour de nombreux habitants.

Nous nous refusons de voir s'installer ce Lannion à deux vitesses car cette dégradation que beaucoup ressentent, bien au delà de nos électeurs, n'est pas une fatalité.

Des choix politiques clairs existent pour préserver notre cadre de vie et d'équilibre de notre ville. Cette ambition est simple :

- faire de Lannion une ville plus sûre en renforçant les moyens de notre police municipale, en améliorant l'éclairage public, en luttant efficacement contre les cambriolages et les trafics de stupéfiants
- faire de Lannion une ville plus dynamique
- une ville qui préserve l'identité de ses quartiers
- une ville qui investit dans sa jeunesse et dans ses familles
- une ville qui protège le pouvoir d'achat en instaurant une stabilité fiscale réelle pour les propriétaires
- une ville qui protège les plus fragiles tout en valorisant le mérite
- une ville qui rend des comptes et surtout qui redonne pleinement la parole aux habitants

Cette vision nous la porterons et nous vous la proposerons tout au long de ce mandat car notre engagement au Rassemblement National ne s'est pas arrêté le 22 mars au soir, au contraire. Il ne fait que commencer et nous serons au rendez-vous de l'attente des Lannionnais. »

Monsieur Hervé LATIMIER intervient au nom de la liste « Lannion, Ville écologique et solidaire » comme suit :

« Merci Monsieur le maire,

Bonsoir à toutes et à tous. Bonsoir à ceux et celles avec qui j'ai partagé le mandat qui s'achève, bonsoir aux nouveaux collègues qui entament l'aventure.

Je commencerai mon intervention par quelques mots en breton que je traduirai, bien entendu :

Tost un dever eo evidon kregiñ ma fennadig kaoz e brezhoneg, ma yezh kentañ, rak skrivet eo bet e programm al listenn "Lannuon Kêr ekologel ha kengret : Stag omp ouzh glad sevenadurel Lannuon ha Bro-Dreger, o kregiñ gant ar brezhoneg. C'hoant hon eus e welet bev er vuhez pemdeziek.

C'est presque un devoir pour moi de commencer mon intervention en breton, ma langue première, parce qu'il était écrit dans le programme de la liste "Lannion Ville écologique et solidaire" : Nous sommes très attachés au patrimoine culturel de Lannion et du Trégor, à commencer par la langue bretonne que nous voulons faire vivre au quotidien

Je n'étonnerai personne en disant que l'ensemble de notre liste est heureux de voir qu'une majorité des Lannionaises et des Lannionais ont renouvelé leur confiance à la liste d'union "Lannion ville écologique et solidaire/Lannuon Kêr ekologel ha kengret" qui se situe dans la continuité du précédent mandat.

Comme ancien élu, je me dois de souligner ce que m'a apporté ainsi qu'à mes collègues l'engagement et la compétence des services de la ville.

Liste regroupant anciens élus et nouveaux engagés dans la vie politique, elle allie expérience et renouveau. Riche de l'apport de la réflexion collective de cinq partis politiques et de l'engagement de candidats n'appartenant à aucun d'entre eux, elle s'est clairement et sans ambiguïté située à gauche.

Je citerai sans pouvoir être exhaustif quelques une des valeurs qui sont les nôtres et qui nourrissent et continueront à le faire nos actions concrètes.

Être de gauche c'est refuser les logiques de discrimination et de repli sur soi, c'est être ouvert à l'autre et considérer les différences comme une richesse.

Être de gauche c'est défendre le service public à tous les niveaux et tout particulièrement dans les domaines de la compétence de la municipalité. Je pense notamment au choix fait depuis longtemps de gérer nos services en régie ou au projet de centre de santé.

Être de gauche c'est refuser la logique économique de l'argent roi et de la lutte de tous contre tous. C'est préférer la coopération à la concurrence.

Être de gauche c'est se préoccuper de besoins de tous mais particulièrement des moins favorisés et cela tant dans le domaine de l'investissement que dans celui du fonctionnement.

Être de gauche c'est préparer notre ville à s'adapter à un changement climatique qui est, hélas, inéluctable.

Être de gauche c'est associer les habitants aux décisions en les informant des contraintes que la situation actuelle fait peser sur elles. C'est de ne pas promettre des mesures irréalistes, sources de frustration et faire des études sérieuses avant de mettre en œuvre quelque projet que ce soit.

Je pourrais continuer mais je crains d'ennuyer par une liste qui comporte une grande part d'évidences.

Nous avons une majorité claire. Pour autant je souhaite que nous puissions travailler en bonne intelligence, comme nous l'avons fait dans le dernier mandat avec les minorités.

Majorité et minorités, nous respecterons tous, je n'ai aucune raison d'en douter, la charte de l'élu que nous avons signée.

Nous respecterons, bien entendu, les lois de la République, notamment celles qui interdisent certains propos.

Je souhaite que notre mandat au service des Lannionaises et des Lannionais soit fructueux et que nos débats soient respectueux et enrichissants.

Chers collègues, merci de m'avoir écouté. »

Applaudissements

Monsieur le Maire répond à l'intervention de Monsieur LATIMIER en soulignant la justesse des propos, ce dont il le remercie.

Puis Monsieur le Maire fait suite à l'intervention de Monsieur FROGER.

Monsieur le Maire a relevé « qu'une autre voie existe, celle de la citoyenneté. Vous semblez la faire passer. » Monsieur le Maire regrette que le chef de file de Lannion Collectif ne soit pas là, lui qui voulait tant débattre avec Eric ROBERT.

Monsieur le Maire précise que toutes les décisions ne sont pas prises dans une tour d'ivoire. Ainsi, cela fait longtemps dans cette municipalité, sous la responsabilité du maire sortant, Paul LE BIHAN, et cette pratique sera reconduite durant le mandat d'Eric ROBERT, que l'on pratique la citoyenneté ; les assemblées citoyennes existent depuis longtemps tout comme les conseils de quartier, les budgets participatifs, les référents de quartier. A ce sujet, Monsieur le Maire s'étonne que Monsieur DIVERCHY, quand il appartenait à la majorité municipale, n'ait pas cherché à prendre la responsabilité de l'une d'elles. Monsieur le Maire ne comprend pas et s'en étonne que Monsieur DIVERCHY pouvait siéger au sein de la présente assemblée s'il avait été élu maire et ne peut pas siéger en tant que conseiller municipal d'une minorité. Pour autant, Monsieur le Maire laisse le groupe Lannion Collectif responsable de ce fait et ne souhaite pas entamer un débat à ce sujet.

Monsieur le Maire espère des discussions franches et sincères. Il est pratiqué la parole participative au sein de la présente assemblée.

Monsieur le Maire a relevé que les membres de Lannion Collectif apprennent vite. Monsieur le Maire répond ainsi : « j'ai plus d'humilité. J'ai mis 18 ans pour arriver là et pour apprendre. Certains ont quitter le navire au bout de 6 mois, c'est le cas de Michel Diverchy. »

Un maire n'est pas seul : il s'appuie sur des services municipaux qui travaillent et il relève le confort d'avoir de tels services pour une ville comme Lannion. Il les remercie.

Un maire ainsi que l'équipe qu'il anime, conjointement à Cédric SEUREAU dont il forme un bon binôme, s'appuie sur une expérience, fruit d'un travail passé. Une ville comme Lannion en a besoin.

Monsieur le Maire répond ensuite à l'intervention de Madame Blanche LE GOFFIC dont il entend la rhétorique.

Monsieur le Maire s'étonne que la liste Osons Lannion n'ait pas organisé de réunion avec la population, avec un discours bien formaté.

Monsieur le Maire se réjouit de voir que Lannion a gagné deux places dans les villes préférées et occupe désormais la 13ème place. De nombreux indicateurs mentionnés par Madame Blanche LE GOFFIC sont erronés. Un indicateur augmente et inquiète la municipalité, celui de la violence faite aux femmes et celui de la violence intra familiale. Monsieur le Maire dit vouloir travailler sur cette question et invite le groupe de Madame LE GOFFIC à s'y associer.

Monsieur le Maire dit que l'on vit bien à Lannion. Cependant la municipalité a pris l'engagement de réaliser les Assises de la Sécurité et de la Tranquillité publiques réunissant tous les acteurs (gendarmerie, police, acteurs de la prévention, le monde associatif, les commerçants). Monsieur le Maire est conscient que l'incivilité gagne du terrain à certains endroits de la ville. Une fois l'étude réalisée, la municipalité prendra ses responsabilités.

Monsieur le Maire insiste sur le fait que les débats devront être sereins et cordiaux même si les points de vue sont divergents.

Avant de lever la séance, Monsieur le Maire souhaite remercier les services pour l'organisation des élections qui se sont bien déroulées.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la prochaine séance du conseil municipal aura lieu lundi 20 avril à 18 h.

Monsieur le Maire invite les élus pour la prise des photos (une photo rassemblant tous les élus et une photo du maire entouré de ses 10 adjoints).

La séance est levée à 20 h 15



Liste des délibérations

n°	Objet
1	Élection du maire
2	Fixation du nombre d'adjoints
3	Élection des adjoints
4	Lecture de la charte de l'élu local

Liste des membres présents :

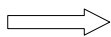
Nombre de membres en exercice : 35

Étaient présents :

Eric ROBERT - Trefina KERRAIN - Cédric SEUREAU - Carine HUE - Alain CORDESSE -
Frédérique KERLEN - Vincent TOURNIER - Sonya NICOLAS - Hervé LATIMIER - Marie-Annick
GUILLOU - Fabien CANÉVET - Stéphanie GENÉTAY - Franck OGIER - Julia BENKARA - Gaël
LE FLOC'H - Françoise LE MEN - Marc NÉDÉLEC - Christine TANGUY - Philippe QUÉMERAIS
- Nadia MASROUR - Claire TEISSÈRE - Christophe KERGOAT – Michelle COUNY – Bertrand
de VILLENEUVE – Christine BONNAMOUR – Jérôme FROGER – Anne-Laure CLOAREC –
Erwan LE BUHAN – Aurore PASQUIOU – Jean-Jacques LARTIGUE – Martine HOYBEL –
Blanche LE GOFFIC – Gaël HOLLIER – Blandine LE NAOUR

Était excusé : Mathurin LAURIN (procuration à Carine HUE)

Soit **34 présents**
1 procuration



35 votants

Signatures :

Le Maire Eric ROBERT	
La secrétaire de la séance Trefina KERRAIN	